

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFDT, CGT-FO, SUD

Les enquêtrices et enquêteurs prix doivent bénéficier d'un statut et d'un niveau de rémunération convenable ! !

Le projet de nouvelles conditions d'emploi des enquêtrices et enquêteurs de l'Insee n'avance plus

Après de nombreuses années de maintien volontaire dans la précarité, la direction de l'Insee ainsi que le ministère se sont engagés en octobre 2009, à proposer des conditions d'emploi plus favorables aux enquêtrices et enquêteurs de l'Insee (réalisant des enquêtes auprès des ménages et des relevés de prix), dont beaucoup pourraient bénéficier d'un CDI (Contrat à durée indéterminée).

En effet ces dernier-e-s sont actuellement des vacataires payé-e-s à la pige avec une protection sociale insuffisante : les congés maladies, maternité, accidents du travail sont très mal indemnisés, le montant des retraites est faible...

En mars 2010 la direction de l'Insee s'est engagée dans un processus de négociation. Cette négociation est difficile du fait des « bricolages » successifs qui ont fait les conditions d'emploi actuelles au fil des années. Mais elle a pu apporter des propositions d'avancées importantes (mensualisation, rémunération sur une grille, prise en compte du temps de transport dans le temps de travail...).

Cependant, depuis début 2011 ce processus est quasiment gelé : peu d'éléments statistiques ou budgétaires pour nourrir la négociation, pas d'éléments concrets sur le niveau de salaire attendu pour chacun-e. Cela est incompréhensible pour les enquêtrices et enquêteurs à qui il avait été annoncé une mise en œuvre en janvier 2012...

Le flou est tel qu'il est encore impossible aujourd'hui pour l'ensemble des enquêtrices et enquêteurs d'avoir une estimation du salaire que veut leur proposer la direction de l'Insee.

Une grille salariale a été annoncée. Elle est très insuffisante (voir encadré). Mais les autres éléments qui permettraient à chaque agent de calculer son futur salaire (quotité de travail, ancienneté) ne sont pas connus. Comment progresser dans la négociation dans ces conditions ?

Les enquêtrices et enquêteurs prix sont un cas particulier : au contraire des enquêteurs auprès des ménages, ils et elles font un travail quasi identique tous les mois. **L'estimation de leur quotité de travail est moins compliquée. Elles peuvent donc estimer plus facilement la proposition individuelle actuelle de la direction de l'Insee.**

Pour les enquêtrices et enquêteurs prix : la « proposition » de la direction diminue la rémunération actuelle de 20% à 40% en moyenne !

La direction a refusé de faire des propositions individualisées pour ne pas « choquer » les enquêtrices prix. Or elles ont fait leurs calculs à partir des éléments connus de la négociation (grille et quotité) et d'autres données plus floues (zone transport et ancienneté). Elles constatent toutes qu'elles aboutissent à une baisse de rémunération de l'ordre de 20 à 40%

La Direction de l'Insee ne conteste pas cette énorme baisse mais prétend la compenser par une indemnité compensatrice dégressive. En bref, le salaire net des enquêtrices-prix serait bloqué pour de très longues années.

Déjà en 1997, lors de la refonte des rémunérations, la direction avait mis en place une telle différentielle le « forfait implicite ». Cela avait conduit au blocage du salaire nominal (et donc à une baisse du salaire réel) pour une grande partie du réseau.

Bien sûr, nous exigeons un statut et un niveau de rémunération convenable pour l'ensemble des enquêteurs, ménages, prix et bi-réseau !

Nous voulons ici dénoncer les éléments particuliers inacceptables dont nous avons eu connaissance concernant la CDD et la CDisation des enquêtrices et enquêteurs prix.

C'est donc un second rabotage, à 15 ans de distance, que la direction de l'Insee veut imposer, en abaissant la rémunération de ce travail au niveau d'un Smic, le plus souvent à temps partiel ! C'est inadmissible !

Ces éléments de proposition de la direction de l'Insee, se font dans une période déjà tendue. Depuis plusieurs années, une partie du travail des enquêtrices n'est toujours pas payée. C'était déjà la raison du mouvement qui a eu lieu au printemps 2008.

Par ailleurs, le nombre de relevés à effectuer diminue chaque année et donc aussi la rémunération qui y est attachée, souvent sans information préalable des enquêtrices, ni dialogue possible avec la Direction de l'Insee, alors même que le travail demandé est de plus en plus complexe.

Ce que veulent les enquêtrices et enquêteurs prix

Une pétition signée par près de 120 enquêtrices (sur les 140 que compte le réseau) demandait déjà en juin 2011 un examen des revendications sur les questions salariales. La direction répondait par la négative.

Sur la question de certains relevés (les Hors Saisons), la direction, tout en s'engageant en paroles, refusait un suivi régulier de ce dossier, et revenait en arrière sur la prise en compte de cette tâche dans le calcul de la quotité de travail pour le futur statut.

Aujourd'hui, devant la très faible prise en compte des demandes des enquêtrices et enquêteurs prix, un préavis de grève a été déposé par l'intersyndicale, dont elles et ils espèrent qu'il fera réagir la direction de l'Insee.

Voici leurs revendications principales :

- une grille de contrôleur (*) permettant une conservation du salaire sans indemnité différentielle ;
- La prise en compte des travaux non payés actuellement et des travaux supprimés récemment dans le calcul de la quotité ;
- Le paiement de frais obligatoires : abonnement France Télécom imposé par l'Insee en sus d'un autre abonnement avec box, assurance voiture.

Les fonctionnaires titulaires perçoivent un salaire qui comprend une partie « indicée » déterminée à partir d'une grille Fonction Publique qui dépend du corps, du grade et de l'échelon de l'agent et une partie de « primes » variable qui vient s'ajouter à la partie indicée pour constituer le salaire de l'agent.

Par contre, les non-titulaires ne peuvent percevoir de « primes ». Leur salaire n'est donc calculé qu'à partir du seul indice.

Une grille de C sans prime proposé aux enquêtrices et enquêteurs équivaldrait aujourd'hui au Smic. Une rémunération inacceptable pour un travail qualifié et réalisé souvent depuis longtemps par les mêmes agents !

La dévalorisation de la rémunération des enquêtrices et enquêteurs prix, est une remise en cause d'une opération de collecte essentielle de la statistique publique. Pour mener à bien cette mission cruciale de l'Insee, ne laissons pas se construire un statut dégradé pour les agents précaires !

A Paris le 21 octobre 2011